

En tant que firme d'ingénierie-construction, la mission d'AXOR Experts-Conseils (AEC) est de mettre ses expertises et son savoir-faire à la disposition de ses clients, par le biais de solutions intégrées pour le succès de leur projet. L'objectif environnemental qui en découle est d'accompagner ses clients dans la concrétisation de projets respectueux de l'environnement, tant dans le choix des matériaux que des équipements, et ce, de la conception à la réalisation.

LEADERSHIP



AEC se positionne comme une référence et s'engage à démontrer un leadership environnemental inspirant auprès de ses employés, partenaires et clients :

- Révision annuelle de sa politique et ses performances environnementales
- Partage des expériences acquises lors des différents projets réalisés
- Engagement éthique indéfectible dans ses pratiques d'affaires et dans la gestion quotidienne des projets.

GESTION DES RISQUES



AEC priorise la prévention de la pollution occasionnée par ses activités ou par le biais de projets dans lesquels elle est impliquée :

- Évaluation adéquate des impacts environnementaux
- Développement et mise en œuvre d'outils de gestion pour pallier les impacts susceptibles d'être causés par ses activités
- Optimisation de l'utilisation des ressources
- Rencontre et dépassement des attentes (légal ou autre) en matière de protection environnementale.

COMMUNICATION/CONSULTATION



AEC favorise une communication transparente afin de créer des relations collaboratives, proactives et en harmonie avec la protection de l'environnement :

- Promotion de la politique environnementale auprès de ses employés, clients, fournisseurs et partenaires
- Prise en considération des attentes et besoins des clients
- Ouverture aux opinions et suggestions des employés.

FORMATION



AEC encourage ses employés à développer leurs connaissances et compétences professionnelles afin de promouvoir des pratiques qui réduisent les impacts environnementaux :

- Sensibilisation des employés aux principes du développement durable
- Programme de formation continue adapté selon les besoins de chaque employé
- Veille technologique efficace.

RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX



AEC s'appuie sur des pratiques permettant de minimiser les impacts, tout en soutenant l'amélioration environnementale :

- Optimisation de l'utilisation de l'énergie et des ressources
- Réduction des émissions et rejets (gestion efficace des eaux, déchets et pollution)
- Instauration de mesures de mitigation
- Recyclage et réutilisation des matériaux.

MINIMISATION À L'INTERNE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EMPLOYÉS



AEC fait la promotion de comportements et d'habitudes de travail qui encouragent le respect de l'environnement :

- Instauration de plusieurs initiatives afin de réduire l'impact environnemental des employés dans le quotidien de leur travail : tri du papier, recyclage des stylos, incitation aux déplacements en transport collectif (rabais OPUS & Cie), vélos mis à la disposition des employés.

Jacques Grenier
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Juin 2019